



VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Musique

ENSEIGNEMENT

OPTIONNEL

SPECIALITE

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES AU SERVICE DU PARCOURS DE L'ÉLÈVE AU LYCÉE

Mots-clés

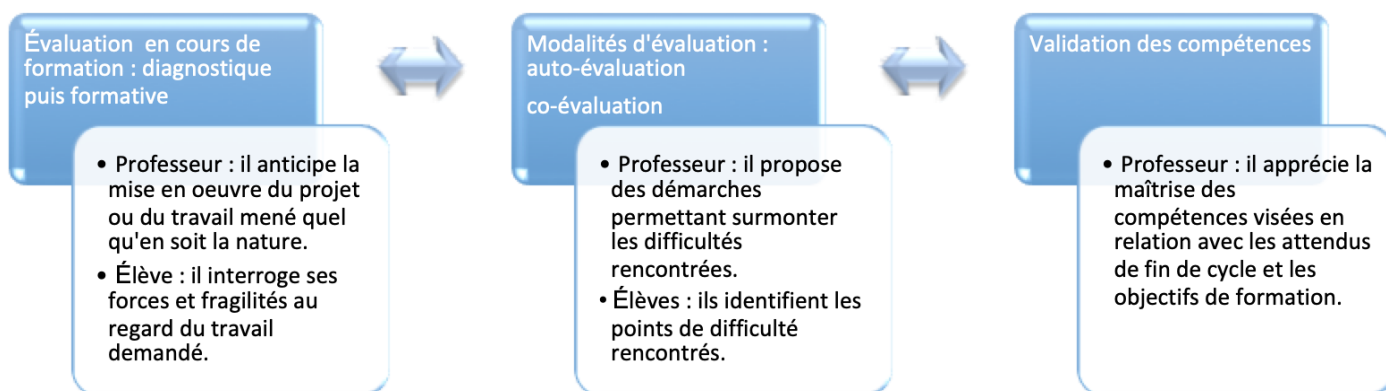
Évaluation ; Progressivité ; Attendus de formation ; Compétences ; indicateurs.

En leur permettant d'apprécier leurs acquis, leurs progrès et leurs fragilités, l'évaluation des apprentissages contribue à la réussite de chaque élève. Parallèlement, elle permet au professeur d'identifier les compétences à travailler et les mises en situation à proposer pour atteindre les objectifs fixés par les programmes. Elle fait l'objet d'une attention soutenue du professeur permettant à chaque élève de prendre en main progressivement son parcours de formation en vue du choix d'orientation qu'il envisage peu à peu.

L'évaluation ainsi mise en œuvre poursuit celle qui présidait à l'enseignement de l'éducation musicale au collège et particulièrement au cycle 4. Elle préfigure également celle qui permettra à l'élève devenu étudiant de l'enseignement supérieur de maîtriser son parcours de formation pour préparer efficacement les certifications et concours qu'il sera amené à présenter.

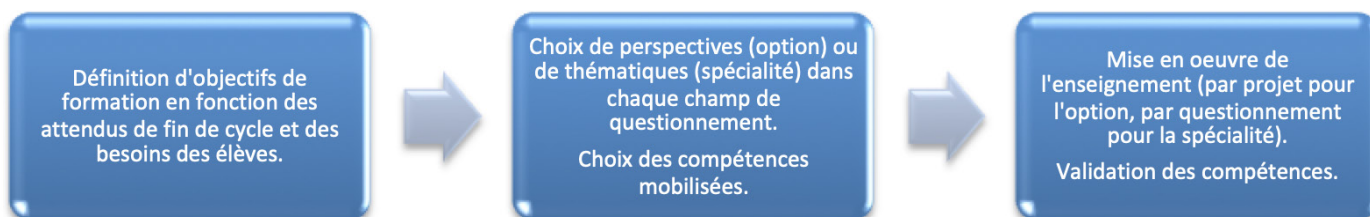
Les différentes composantes de l'évaluation des apprentissages

L'évaluation est un processus complexe dont les modalités se croisent et s'articulent, d'une part au cœur de chaque situation d'apprentissage, d'autre part sur le temps long d'une année scolaire et a fortiori du parcours au lycée. Ce processus peut être schématisé de la façon suivante, le rôle du professeur et celui des élèves étant à chaque fois précisé :



Le développement de la responsabilité et de l'autonomie des élèves étant un objectif essentiel de l'enseignement musical en lycée, il est opportun de les amener à prendre une part active dans l'évaluation de leurs apprentissages. Associant dynamique de projet, questionnement et autoévaluation, une telle démarche permet de renforcer la motivation des élèves, de les impliquer dans chaque situation d'apprentissage comme de renforcer le sens du travail demandé.

Dans cette perspective et comme en collège, le professeur de musique en lycée élabore une stratégie d'évaluation dès la conception de chaque projet / situation / séquence selon les modalités présentées ci-dessous :



Les attendus de formation

L'évaluation des apprentissages se construit d'autant plus aisément qu'elle s'appuie sur les attendus de formation de fin d'année ou de fin de cycle. Ils couvrent tous les champs d'étude propres à l'enseignement musical et servent de fils rouges pour orienter la préparation des situations de travail comme les contraintes présidant à l'élaboration des projets.

Les attendus de formation sont précisés spécifiquement par les différents programmes. Si les formulations en sont différentes et plus ou moins développées, elles convergent autour de cinq grands domaines :

Seconde	Cycle terminal option	Cycle terminal spécialité
Maîtrise des techniques		
Réalisation de projets musicaux.	Réalisation de projets musicaux.	Maîtrise des techniques nécessaires à la conduite de projets musicaux.
Méthodologie		
Élaboration de notes de synthèse* rassemblant les éléments des projets.	Consignation des projets dans des notes de synthèse* enrichies d'informations notamment avec la prise en compte du programme complémentaire.	Développement de l'autonomie musicale par la maîtrise d'une méthodologie adaptée à la réalisation des projets mis en œuvre comme à la poursuite d'une recherche ou d'une étude particulières.
Construction d'une culture musicale et artistique		
Situation des œuvres écoutées ou jouées dans un cadre historique et esthétique.	Situation des œuvres écoutées ou jouées dans un cadre esthétique, historique et géographique.	Développement d'une écoute comparée analytique et critique permettant d'élaborer un commentaire argumenté. Mobilisation des savoirs techniques et culturels pour une approche critique de la musique écoutée et jouée.
Sensibilisation au contexte sonore		
	Prise en compte de ses capacités auditives et de l'impact des pratiques sur celles des autres.	Prise en compte de ses propres capacités auditives comme celles de son entourage.
Construction du parcours de formation		
Étayage du choix d'enseignement musical en cycle terminal.	Mise en relation des pratiques personnelles avec les projets d'études supérieures.	Projection de ses pratiques musicales personnelles et de ses goûts musicaux dans le contexte économique, social et professionnel de la musique, des arts et de la culture.

**Au sein de l'enseignement optionnel, la réalisation d'un projet aboutit également à la rédaction d'une note de synthèse permettant à chaque élève de garder la mémoire du travail mené. Conduite par l'élève dans une autonomie croissante, cette démarche apporte de précieuses informations au professeur pour évaluer les apprentissages des élèves. Permettant d'explicitier la nature du travail réalisé, elle fait également émerger les réussites et difficultés de chaque élève. Ce n'est donc pas la qualité rédactionnelle de la note de synthèse qui importe mais bien ce qu'elle dévoile du travail effectué qui nourrit le regard évaluatif du professeur.*

Retrouvez éducol sur



Le choix des compétences

Le choix des compétences visées par chaque situation de travail conditionne l'efficacité de l'enseignement déployé par le professeur comme celle des apprentissages réalisés par les élèves. Cependant, pour que l'auto-évaluation et la co-évaluation présentées précédemment puissent prendre toute leur place dans le processus et que l'élève soit ainsi en mesure de porter une appréciation personnelle sur son propre niveau de maîtrise, chaque compétence ciblée par le professeur doit être contextualisée.

En seconde, les quatre champs de compétences sont identiques à celles structurant le programme du cycle 4 du collège. Leur déclinaison invite à les approfondir selon la nature des projets mis en œuvre.

Au cycle terminal optionnel, deux champs de compétences nouveaux faisant référence à *la recherche documentaire* et aux *métiers du monde culturel* complètent ces perspectives de formation en éclairant ainsi le choix des élèves sur les possibilités de poursuite d'étude dans le supérieur.

En terminale de spécialité, la compétence *faire un usage approprié de partitions et représentations graphiques* permet d'approfondir la compréhension du langage musical qui reste essentiellement adossée aux compétences perceptives développées les années précédentes. *La référence au contexte économique, social, professionnel de la musique* garantit, au même titre qu'en cycle terminal optionnel, un niveau de formation générale nécessaire pour une poursuite d'études dans une diversité de perspectives offertes par l'enseignement supérieur.

En chacun de ces domaines de compétences, une fois les objectifs précisés avec – si besoin – le concours des élèves concernés, les différentes activités menées font émerger des points particuliers à travailler pour que chaque élève puisse progresser. Ces points clés sont autant d'indicateurs pour l'évaluation. Ils permettent de définir des critères de réussite partagés (professeur/élèves) et différents niveaux de maîtrise. Le professeur veille alors à ce que tous les élèves s'en emparent. Cette procédure peut être synthétisée sous la forme suivante :



Le choix du niveau d'acquisition d'une compétence et sa validation demande de la part du professeur et des élèves concernés une prise en compte des progrès réalisés lors des différents travaux entrepris. Si l'élève participe largement au repérage du niveau d'acquisition en s'auto-évaluant, le professeur reste le seul habilité à valider la compétence selon le niveau requis.

Retrouvez éducol sur



Un document ressource rassemblant les principaux descripteurs de ces niveaux d'acquisition de compétences figure en annexe du présent document.

La prise en compte de l'évaluation

L'évaluation des apprentissages constitue l'information centrale à destination de l'élève, de sa famille et de l'équipe pédagogique. Elle permet à terme de certifier un parcours de formation au lycée et contribue à l'obtention de la certification terminale. Elle se formalise selon les modalités suivantes :

- en seconde : une mention dans le bulletin périodique du niveau d'acquisition des compétences travaillées et éventuellement déclinée en note chiffrée ;
- en cycle terminal optionnel et de spécialité : une mention dans le bulletin périodique du niveau d'acquisition des compétences déclinée sous la forme d'une notation chiffrée. Ces notes contribuent à l'obtention du baccalauréat en fin de terminale.

Retrouvez éduscol sur

